



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 887

Texte de la question

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. le président. La parole est à Mme Marie-Odile Bouillé, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen. Mme Marie-Odile Bouillé. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le vote solennel sur le projet de loi que vous avez présenté la semaine dernière, madame la ministre, interviendra cet après-midi dans l'hémicycle. C'est une grande ambition pour l'enseignement supérieur, pour la recherche et pour la réussite des étudiants.

Alors que l'UMP avait fait le choix de se désengager, confondant autonomie de gestion et défausse financière, notre majorité de gauche a décidé de faire de l'université un levier puissant pour conduire le redressement de notre pays.

M. Claude Goasguen. Sous tutelle !

Mme Marie-Odile Bouillé. Votre loi construit un cadre qui repositionne la France dans le monde de l'enseignement supérieur, et notamment de la recherche.

Citons quelques exemples d'avancées contenus dans votre loi : la lutte contre l'échec en licence à l'université - c'est essentiel -, le renforcement des IUT et des BTS qui intégreront mieux les étudiants issus des filières technologiques et professionnelles.

Dans ma ville, à Saint-Nazaire, nous constatons la pertinence et l'efficacité des IUT pour fortifier le tissu économique et faciliter le transfert de technologies. Que ces établissements soient placés au coeur du dispositif est une excellente nouvelle.

Citons également la simplification de la cartographie universitaire, l'élargissement des cours dispensés en anglais.

M. Jacques Myard. Non !

Mme Marie-Odile Bouillé. Ce n'est pas rétrécir la francophonie que de le faire. C'est au contraire accentuer notre ouverture sur le monde, le décroisement des secteurs avec un encouragement au rapprochement entre universités, grandes écoles et grands laboratoires.

Oui, nous croyons que les mesures adoptées dans votre loi vont positionner notre pays dans la bataille de l'intelligence, qu'il nous faut gagner pour mieux redresser notre économie.

M. Yves Nicolin. Baratin !

Mme Marie-Odile Bouillé. Nous soutenons cet effort et nous sommes fiers d'adopter cet après-midi votre loi ambitieuse.

Madame la ministre, pouvez-vous nous dire quelles grandes avancées peuvent être attendues ?

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SRC.)

M. Marc-Philippe Daubresse. Cette loi va rester dans les annales de la République, c'est sûr !

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Geneviève Fioraso, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Madame la députée, la priorité numéro un de ce texte de loi, qui a été débattu la semaine dernière à l'Assemblée, avec un très bon niveau de débat - j'en remercie tous les participants -, est la réussite des étudiants.

C'est la raison pour laquelle les principales organisations étudiantes soutiennent ce texte...

M. Daniel Fasquelle. C'est faux !

Mme Geneviève Fioraso, *ministre*. ...qui les concerne directement. Car le constat est sans appel. Malgré les promesses, malgré un plan " Licence " qui a coûté près d'un milliard d'euros à la nation, la réussite des étudiants en licence a reculé de 5 % depuis 2006 dans notre pays et l'ascenseur social a régressé durablement.

La loi d'orientation fixe l'objectif ambitieux d'atteindre 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur. C'est conforme aux aspirations des jeunes et des familles et cela répond aux attentes de la société et aux besoins de notre économie.

Comment la loi prévoit-elle la réussite des étudiants ?

En privilégiant, d'abord, l'orientation des titulaires de bacs professionnels et technologiques dans les sections qui leur sont adaptées, c'est-à-dire, respectivement, en STS - sections de technicien supérieur - et dans les IUT.

Nous les accompagnerons dans cette réussite. En misant également davantage sur l'insertion professionnelle et l'ouverture au monde socio-économique.

C'est pourquoi nous souhaitons doubler l'alternance dans le supérieur et développer des stages mieux encadrés dès le premier cycle qui fassent partie intégrante de la formation, pas des stages bidons.

M. Marc-Philippe Daubresse. C'est la décadence !

Mme Geneviève Fioraso, *ministre*. En simplifiant, en outre, le maquis des diplômes et en rendant l'offre de formation plus lisible pour les jeunes comme pour les employeurs.

La deuxième priorité de ce texte est de donner une nouvelle ambition à la recherche, en préservant la recherche fondamentale - nous sommes les sixièmes mondiaux -, et en poussant la recherche technologique, là où nous sommes seizièmes seulement, pour arriver à l'emploi, en transformant l'invention en emplois.

Cette loi est une loi de progrès. Nous allons créer 1 000 postes par an, soit 5 000 postes pendant le quinquennat.

M. Yves Nicolin. Baratin !

Mme Geneviève Fioraso, *ministre*. Une méthode, un cap, des moyens : voilà la loi de l'ambition et du redressement de ce pays ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Odile Bouillé](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 887

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 mai 2013](#)